

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 26 MAI 2025**  
**20H30**  
**A LA MAIRIE**

*(Séance publique)*

**Présents** : Jean-Luc ROUAN, Pierre Marie GIRARD, Didier LEGER, Patrick MORCRETTE, Jean-Marc ANDRIEUX, Jean-Bernard ROUZOUL, Gérard PAGES, Marie-Thérèse PIANELLI, Véronique PAGES.

**Absents** : Angéline ROUSSEL, Jean-Luc PIALAT, Rémi PATTE.

**Procurations** : Angéline ROUSSEL à Didier LEGER  
Jean-Luc PIALAT à Jean-Marc ANDRIEUX  
Rémi PATTE à Gérard PAGES

**Votants** : 12

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H36.

Monsieur Didier Leger est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 avril 2025,
- 2) Partenariat PNR PA « opération médiation montagne »,
- 3) Mesures de mise en sécurité ouvrages d'art,
- 4) Affaires domaniales, achats et ventes de parcelles,
- 5) Point d'avancement travaux bâtiments et voirie.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Informations intercommunales,  
Informations Communales,  
Questions diverses des élus.

Le conseil municipal, unanime, adopte l'ordre du jour.

**1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 avril 2025 :**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 avril dernier, adressé avec la convocation du présent conseil, est soumis à l'approbation des élus : Pas de remarque, le procès-verbal est soumis au vote.

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**



## **2) Partenariat PNR PA « opération médiation montagne » :**

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années (2022), le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoise octroie une subvention baptisée « Aménités Rurales » et, depuis 2024, cette subvention a été fortement augmentée passant de l'ordre de 3000 € à un peu plus de 20 000 €. Ces sommes sont à utiliser au mieux pour la défense de la biodiversité et démontrer ainsi leur utilité. Le PNR des Pyrénées Ariégeoises nous conseille dans ces domaines et nous participons avec lui à différents programmes dont celui porté par le PETR (Pole d'Equilibre Territorial et Rural) dans le cadre du plan « Avenir Montagne ». Une des actions inscrites dans ce cadre porte sur le stage d'une étudiante financée à 50% par le PETR qui va traiter les « pommiers de plein vent » et l'opportunité de créer un sentier thématique autour de cette thématique. Une autre action consiste à créer et à mettre à disposition de l'école des espaces d'expérimentation et d'étude de la biodiversité. Ainsi, pour conforter notre soutien au PNR des Pyrénées Ariégeoises, il est proposé aux Conseillers Municipaux de participer au programme « « médiation montagne » qui s'inscrit dans ce contexte et de signer une convention de partenariat entre la Commune et le PNR des Pyrénées Ariégeoises. Avec Saurat, ce ne sont pas moins de quatorze communes qui participent à une action de sensibilisation des visiteurs et pratiquants de la montagne mise en œuvre par le PNR des Pyrénées Ariégeoises.

Cette convention prévoit une contribution de la Commune de Saurat à hauteur de 3 000 € pour l'exercice 2025, ce qui équivaut à douze journées d'accompagnateur montagne à 250 € chacune, essentiellement basées sur la zone du Col de Port, du massif de la Journalade et Pic des Estibats.

Monsieur le Maire présente le projet de convention.

Il est proposé aux Conseillers Municipaux d'autoriser Monsieur le Maire à instruire et à signer ce partenariat avec le PNR des Pyrénées Ariégeoises.

Le Conseil Municipal débat et vote :

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

## **3) Mesures de mise en sécurité des ouvrages d'art :**

Monsieur le Maire rappelle les problématiques ouvrages d'art sur la Commune et les mesures prises par les pouvoirs publics. Ainsi, l'Etat veille à la mise en sécurité des ouvrages d'art communaux (Ponts, murs, aqueducs, ...) notamment depuis la chute d'un pont autoroutier à GENES en Italie le 14 août 2018 et à Mirepoix sur Tarn en France le 17 novembre 2019. Cela se traduit par un programme de mise en sécurité des ouvrages d'art.

Initié par le plan de relance en décembre 2020, le « Programme National Ponts » accompagne les collectivités pour une meilleure connaissance et un meilleur entretien de leurs ouvrages d'art.

Piloté par le CEREMA, il apporte une réponse au constat du rapport d'information du Sénat sur la situation des ponts en France (2019). Le rapport pointait la méconnaissance du patrimoine des communes et alertait sur les risques liés à un manque de surveillance et d'entretien.

Dès janvier 2021, un vaste programme de recensement et d'évaluation des ouvrages est proposé à près de 28 000 communes pour bénéficier gratuitement d'un recensement et d'une évaluation de l'état de leurs ponts. 11 500 s'engagent dans ce dispositif qui leur permet d'accéder à « un carnet de santé » de leurs ouvrages. Plus de 42 000 carnets de santé leur ont été remis.

En complément, un appel à projets « ponts connectés » est lancé pour soutenir l'innovation en matière de surveillance et développer des outils pratiques, performants et peu onéreux.

17 projets lauréats sont retenus pour expérimenter leurs solutions en grandeur réelle sur des ouvrages de l'Etat ou de collectivités.

En avril 2023, le gouvernement étend le programme de recensement et d'évaluation d'ouvrages à près de 20 000 communes (Programme national Ponts 2). 3 269 communes ont déjà répondu favorablement et bénéficieront de ce second dispositif.

Dans la suite des opérations de recensement des ouvrages communaux, l'Etat mobilise



55 M€ pour accompagner les collectivités à réaliser les travaux de réparation de leurs ouvrages les plus dégradés et notamment ceux présentant un enjeu majeur vis-à-vis de la sécurité des usagers et de la continuité des dessertes locales.

La Commune de Saurat s'est engagée dans ce programme dès le début, à ce jour une trentaine de carnets de santé ont été établis sur notre territoire. (A noter que le mur du château d'eau n'a pas été vérifié). Nous avons participé à plusieurs visio-conférences et une journée de formation à Carcassonne organisées par le CEREMA.

Dans un premier temps, ce bilan fait apparaître quatre ouvrages devant faire l'objet de mesures de sécurité immédiates :

- Le pont des Marres côté Campots sur le Loumet : le garde-corps est à sécuriser (travaux faits)
- Le pont des Marres : les deux segments sur le Saurat sont à limiter à 3,5 tonnes,
- Le pont de la Gardelle sur l'Arse est à limiter à 3,5 tonnes,
- Le pont de Pomiès sur le Saurat est à limiter à 3,5 tonnes,

Il est proposé aux Conseillers Municipaux de valider les limitations de tonnage demandées, de prendre acte de ces procédures, de leur avancement et d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre l'instruction de ces dossiers dans le cadre du « programme national ponts 2 » en commençant par une première phase sur le pont de Pomiès et les ponts des Marres et expertiser le mur du chemin de Bourgaille zone ancienne gendarmerie -château d'eau.

Le Conseil Municipal débat et vote :

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

#### **4) Affaires domaniales, achats et ventes de parcelles :**

Nous avons régulièrement des propositions d'achat ou de vente de parcelles que nous examinons au cas par cas.

Pour rappel, nous procédons à une série de régularisation des routes dans la zone du Cirarol, (signature des actes), sur la route des Tausses (signature des actes), et sur le chemin de Pratsviels (préparation des divisions parcellaires). Le géomètre a également préparé le projet de division parcellaire dans la zone de Peyralade et il prépare le dossier de déclassement de la partie de rue à céder.

Monsieur le Maire indique que, pour achever la procédure d'échange sans soulte entre la Commune et Monsieur Jean Marc Marrot, il convient de reprendre une délibération précisant bien les conditions de cet échange en cohérence avec l'acte qui est en cours de rédaction pour signature.

Le projet de délibération est présenté : il est proposé aux Conseillers Municipaux :

- D'autoriser Monsieur le Maire à terminer cette procédure d'échange sans soulte et signer les documents correspondants.

Le Conseil Municipal débat et vote :

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

#### **5) Point d'avancement travaux bâtiments et voirie :**

Monsieur Le Maire rappelle que plusieurs chantiers sont en cours de réalisation ou vont l'être prochainement :

- Les travaux de la salle André Laborde se déroulent correctement, la fin complète des travaux, acoustique compris, est prévue pour septembre 2025,
- Le programme voirie 2024 avec MOE Communauté de Communes du Pays de Tarascon, qui était en retard, est en cours de réalisation, il comprend l'impasse la Gardelle, plateforme et pluvial, il faudra compléter par un mur de soutènement. (A noter qu'il apparaît un



problème d'emprise privée sur le domaine public), la montée du Roucatel, le chemin d'Ampriels et la rue de Séourre vers pont d'Abène et le début de la montée du Benans.

- Un programme de « goudronnage réparations » vient de se terminer, un grand nombre de « nids de poule » et divers dérangements ont été réparés pour environ 20 000 €,
- Les travaux de restauration et mise en conformité de la rue de l'église se dérouleront au mois de juin prochain,
- Le programme voirie 2025 avec MOE Communauté de Communes du Pays de Tarascon est en cours de mise au point.
- Le chemin de Camp d'Arse fait l'objet de travaux de remise en état réalisés par un contractuel engagé en renfort. La passerelle et le sentier de Camp d'Arse feront également l'objet de travaux.
- Les travaux d'installation d'un atelier en face la chapelle bleue sont en cours d'achèvement, il manque le raccordement à l'électricité qui est demandé.

Pas de vote

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Informations intercommunales :**

**SMDEA :** Pour rappel, après la réunion publique du 13 décembre dernier, le SMDEA a publié sa proposition de schéma communal d'adduction d'eau potable. Ce document était exigé par l'Etat qui n'a toujours pas donné son avis sur cette proposition. Depuis, le Syndicat fait preuve de bienveillance en termes d'interventions sur le réseau et semble avoir accéléré les projets d'investissement. De leurs côtés, les citoyens ont fait remonter leurs avis par courrier ou dans le cadre d'une consultation lancée durant le mois d'avril par un groupe de citoyens et la Municipalité. Des panneaux d'information ont été affichés au tennis à Saurat et sous le préau à l'ancienne école de Prat Communal, un questionnaire papier distribué dans les boîtes aux lettres.

Une première analyse sommaire comptabilise 126 réponses au questionnaire (papier et internet) et fait apparaître les résultats suivants :

- 98 personnes (78 %) sont favorables au système d'exploitation du SMDEA dont 33 souhaitent être raccordées à un réseau public alors qu'elles ne sont pas situées dans le schéma proposé,
- 28 personnes (22 %) ne souhaitent pas être raccordées au réseau public géré par le SMDEA dont 16 qui sont situées dans le schéma proposé.

Une analyse plus approfondie, portant en particulier sur la répartition géographique des réponses, est en cours, cela devrait permettre de formaliser des demandes et propositions à transmettre pour échange au SMDEA et ensuite d'organiser une réunion publique d'information avant l'été.

#### **Informations communales :**

**Association Communale de Chasse :** Nous avons reçu les chasseurs représentés par Monsieur Philippe Huot, Président, et Monsieur Gilbert Cuminetti, trésorier, vendredi 16 mai à 11 heures à la Mairie.

Ils nous ont remis un « manifeste pour la chasse » diffusé au niveau national et décliné sur le département de l'Ariège avec un appel à soutien. Ils nous ont présenté les onze points de ce manifeste et nous en avons discuté. La municipalité leur a confirmé l'intérêt que porte la Commune au bon fonctionnement d'une association locale de chasse et des services que cela apporte à la collectivité (régulation des espèces et limitation de la prolifération des nuisibles). Nous avons évoqué également les différents points sur lesquels la Commune intervient en soutien de l'association : une subvention annuelle, la fosse à gibier, l'agrandissement de la « maison de la chasse » et l'information du public en temps réel des zones de battue sur Panneau Pocket.



**Ecole :** Prochain conseil d'école le 12 juin à partir de 17h30.

A noter que les parents d'élèves ont assuré le complément de financement du voyage à la mer des élèves sans appel à la Municipalité et qu'ils ont réalisé une belle Fête thématique le jour de la Fête des mères. Ils méritent nos encouragements et doivent être remerciés.

**Personnel et administration communale :** Pour rappel, nous devons établir un Document Unique et un plan communal de sauvegarde. Les Conseillers Municipaux peuvent participer à ces travaux ou faire des propositions.

Face aux nombreuses demandes d'intervention sur les chemins, nous sommes dans l'obligation de faire appel à des renforts temporaires et à des entreprises locales pour compléter le travail des employés communaux.

**Préparation de la saison estivale 2025 :**

Une famille fait don à la Commune d'un four et d'une étuve (matériel de professionnel), il faudrait réfléchir à l'installation pour que l'usage profite au maximum d'associations.

Règles de gestion pour la logistique du matériel de festivité : il est indispensable de prévoir et d'annoncer suffisamment à l'avance les dates et les besoins d'occupation des espaces publics et surtout les besoins en matériels (tables chaises, etc) et d'indiquer dans les demandes le motif, les besoins en manutention, livraison, retour. Merci de nous aider à faire passer le message aux associations et aux particuliers.

**Participation à la démocratie :**

Nous continuons à développer et faire évoluer la démocratie participative sur notre Commune. Depuis la mise en place du Conseil Citoyen actuellement en sommeil, nous favorisons les réunions publiques et les actions citoyennes en tous genres. L'aménagement du territoire (PLU, PLUih, ...) l'administration des cimetières, l'eau et les festivités font l'objet dans la mesure du possible de réunions publiques et ou de travaux en commission municipales, parfois même de consultations citoyennes ouvertes aux citoyens.

La procédure de restructuration et de mise en conformité des cimetières communaux a débuté par une réunion publique et va se poursuivre dans les mois à venir par une information et une consultation des familles concernées par la régularisation des tombes.

La consultation sur le schéma communal de distribution d'eau potable se termine, et devrait être suivie de débats.

En septembre 2024, nous avons décidé du recensement des chemins ruraux tel que proposé par la loi « 3DS ». Nous sommes régulièrement interpellés sur ce sujet lors des permanences du samedi ou lors de vente de parcelles. Nous lançons la phase de consultation du public sur ce sujet dès le début juin et jusqu'en septembre. Nous mettons à disposition un système de type carte consultable en mairie et sur le site de la commune.

Les premières actions en matière de participation à la démocratie sont encourageantes, nous maintenons nos efforts dans ce sens et nous recherchons toujours un volontaire parmi les élus ou parmi les citoyens pour poursuivre et animer avec nous ces démarches citoyennes.

A ce propos, il est demandé aux Conseillers Municipaux, dans un premier temps, de bien vouloir réfléchir et formaliser leurs ressentis, les actions qu'ils ont portées pendant la mandature ou même les difficultés rencontrées, pour que nous puissions à l'automne prochain établir un bilan.

**Communication :**

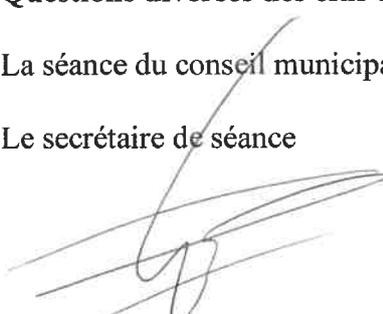
« La Feuille » N° 56 a été distribuée, merci de nous remonter les avis et remarques.

« La Feuille » N° 57 prévue pour début juillet est en cours de préparation, merci de vos propositions et de votre aide.

**Questions diverses des élus :** Pas de question.

La séance du conseil municipal est close à 22h40.

Le secrétaire de séance



Le Maire

